

# LES VRAIS MONNAYEURS DE NÎMES ET ALENTOURS

Compte rendu de l'Assemblée Générale et du Collectif d'animation du 5 décembre/2017

## **1) Assemblée Générale**

Présents : Gérald, Franck, Maxime, Charlotte, Ghislaine, Cédric, Catou, Jacques, Thierry et Claire.

Absents représentés : Dalia (Gérald), Janie (Jacques) Marie-Pierre (Ghislaine).

Excusés : Jean-Louis, Marie-Pierre, Eric.

Le quorum tel que défini par nos statuts est réuni.

### Ordre du jour :

- Bilan moral.
- Modifications du règlement intérieur de l'association.

### **Adoption à l'unanimité des modifications du règlement intérieur :**

« **Cotisations.** Les montants des cotisations sont fixés par l'assemblée générale. Elles peuvent varier en fonction de la catégorie des membres. Les cotisations sont valides du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante. Le renouvellement doit avoir lieu au cours du quatrième trimestre de l'année civile, à défaut l'adhérent pourra perdre le bénéfice de son ancienneté d'adhésion lui permettant d'intégrer une des instances de l'association »

« **Le Collectif d'Animation** est composé de 6 à 11 membres.

L'assemblée générale peut modifier ce nombre.

Les candidat-e-s sont élu-e-s par l'Assemblée Générale pour une durée ne pouvant excéder deux ans, mandat renouvelable sans que la durée totale ne puisse excéder 6 années. En cas de besoin ou de vacance d'un ou plusieurs sièges, le Collectif d'Animation pourra coopter à l'unanimité de nouveaux membres titulaires, lequel-le-s devront être confirmé-e-s dans leur fonction par la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Collectif d'Animation est composé de représentant-e-s de chacun des trois collèges.

Les collèges y sont représentés de la façon suivante :

Les « monnayeuse-s » sont représentés par 4 à 7 délégué-e-s »

... /... la fin de l'article sans changement

## **2) Collectif d'animation**

*Les mêmes personnes présentes*

### Ordre du jour :

- Discussion
- Présentation du service civique : Maxime.
- Validation sur la transmission des comptes rendus.
- Quelle communication interne ?

### Ce qui est acté :

- **Adoption à l'unanimité** : transparence des comptes-rendus et transmission aux membres de l'association.

- **Choix sur le mode de communication interne** : discussion sur la liste de diffusion (krocomembres@nimesentransition.org), ceux qui peuvent communiquer librement sont les membres du collectif d'animation et du conseil des sages. Les autres membres peuvent communiquer sur modération d'un des « administrateurs » de la liste.

Ce qui est à faire :

- Recenser les commerçants participants.
- Ouvrir le compte au crédit municipal si trop complexe ou trop de temps, possibilité d'ouvrir un compte ailleurs et transfert plus tard vers le crédit municipal.
- Ouverture Hello Asso.
- Impression de dépliants.
- Communication sur la page Facebook.
- La discussion fait apparaître le désir de lancer les premiers krôcôs rapidement, même de façon modeste (nombre réduit de prestataires, peu de billets imprimés...), de façon à « mettre la machine en route », processus « viral »...